

Assouplissement relativement aux tabliers de manœuvre pour les commerces du quartier de Saint-Roch

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 12031Mc concernant l'aménagement d'un tablier de manœuvre, R.V.Q. 3143 (Ajout de l'article 676, quartier de Saint-Roch, district électoral de Saint-Roch-Saint-Sauveur)

Activité de participation publique

Consultation écrite

Date et heure (ou période)

Du 31 mars au 6 avril 2023

Lieu

Formulaire en ligne

Activité réalisée à la demande du :

Conseil de ville

Projet

Secteur concerné

Arrondissement de La Cité-Limoilou, quartier Saint-Roch, boulevard Charest-Est

Description du projet et principales modifications

Certaines normes de construction et d'implantation pour l'ensemble de la ville sont difficilement applicables dans les quartiers centraux comme Saint-Roch. Ainsi, un assouplissement est proposé pour certaines rues à vocation mixte et commerciale :

Article 676 : Tablier de manœuvre

Cet assouplissement retire l'obligation aux commerces d'aménager un tablier de manœuvre lorsqu'un quai de chargement est aménagé. Voici les rues et les zones concernées :

- Charest-Est, 12031Mc

Un autre règlement, le R.C.A.1V.Q. 476, concerne ces rues et zones :

- Saint-Vallier Est, zones 12033Mb et 12078Mb;
- Saint-Joseph Est, 12024Mb, 12048Cc, 12031Mc, 12041Mc, 12029Mb et 12056Mb;
- De la Couronne, 12018Mb, 12050Cc et 12031Mc;
- Du Pont, 12020Ma, 12029Mb et 12041Mc;
- Dorchester, 12051Mb, 12016Mb et 12048Cc.

Ce règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=507>

Participation

Conseiller municipal

- M. Pierre-Luc Lachance, conseiller du district Saint-Roch – Saint-Sauveur

Personne-ressource

- M. Sergio Avellan, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Coordination de la consultation

- M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Participation sur la page web du projet

- 5 visiteurs ont fréquenté la page Internet de la consultation écrite.
 - 0 visiteur n'a consulté la documentation disponible et aucun visiteur n'a apporté de commentaire ou de question.
-

Questions et commentaires du public

Aucun commentaire

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'arrondissement de La Cité-Limoilou et au conseil municipal.

Réalisation du rapport

Date

12 avril 2023

Rédigé par

M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne